NOUVEAU SCANDALE WILSON

Nous avons reproduit hier l'article dans lequel le *Petit Journal* parlait d'un nouveau scandale Wilson.

Notre confrère a publié de nouveau à ce sujet la note suivante :

« Nous nous attendions à l'émoi soulevé par les divulgations du *Petit Journal* hier. On pouvait supposer « l'affaire Wilson » enterrée. Voici qu'elle renaît de ses cendres.

» Un juge d'instruction, comprenant quel intérêt supérieur exige la lumière complète, semble résolu à faire son devoir jusqu'au bout.

» Patiemment, longuement, M. Vigneau a tourné et retourné l'inculpé principal sur le gril de l'interrogatoire. Des confrontations multiples, fréquentes, l'acculent dans ses retranchements.

» Certaines de ces entrevues n'ont pas duré moins de douze heures consécutives, dit-on. Mais ce ne sera point là du temps perdu, si, comme on le croit, la vérité finit par être reconstituée.

» Or il importe qu'elle le soit, en dépit des pusillanimités prêtes à redouter qu'à travers le gendre, désormais moralement perdu, on n'atteigne un beau-père digne de pitié et d'égards.

» Certes, après s'être vainement dévoué au sauvetage de M. Daniel Wilson, il est triste pour M. Grévy de voir ainsi remuée la boue du passé déplorable, outrageux, répugnant. Mais ce n'est pas s'acharner sur un « cadavre politique », ce n'est pas troubler de gaieté de cœur la retraite de l'ancien chef de l'État que de vouloir le triomphe de la justice.

» Si M. Jules Grévy n'est plus président de la République, M. Wilson est encore député.

« Sa personne, d'ailleurs, ne se trouve pas seule en cause. Autour de lui s'agitait la tourbe des créatures embauchées pour tendre le marchepied à des insatiables ambitions. Le « wilsonat » devenait une institution plus menaçante qu'on ne l'imagine communément. L'information en cours embrasse donc tout un système corrupteur mis en œuvre par une séquelle éhontée.

» Comme une toile d'araignée immense, l'influence du représentant Chenonceaux rayonnait vers tous les points du pays. Son étreinte enserrait l'opinion, dans le lacis de deux ou trois cents journaux de province, à la ligne politique et financière desquels il participait de près ou de loin.

LE TESTAMENT DE Mme BOUCICAUT

Voici les dispositions principales du testament de Mme Boucicaut.

1° Legs au profit des employés hommes et femmes du Bon Marché :

Aux employés ayant moins de trois ans de présence (ne seraient-ils entrés que depuis un jour), chacun 1.000 fr.

Aux employés ayant de trois à six ans de présence, chacun 3.000 fr.

Aux employés ayant de six à dix ans de présence, chacun 6,000 fr.

Aux employés ayant plus de dix ans de présence, chacun 10,000 fr.

Aux ouvriers et ouvrières à la journée, ayant moins de six mois de séjour, chacun 100 fr.

Aux mêmes ouvriers et ouvrières ayant plus de six mois de présence, moins de six ans, chacun 500 francs.

Aux mêmes ouvriers et ouvrières ayant plus de six ans de présence, chacun 1,000 fr.

Aux ouvriers des entrepreneurs travaillant dans la maison, chacun 100 fr.

Aux entrepreneurs travaillant dans la maison, chacun 500 fr.

Aux veilleurs de nuit ayant moins de six ans de présence, chacun 500 fr.

Aux veilleurs de nuit ayant plus de six ans de présence, chacun 1,000 fr.

Aux professeurs de toutes sortes enseignant dans la maison, chacun 1,000 fr.

Les dons aux employés et ouvriers peuvent être évalués à seize millions.

2° A la Société civile du Bon Marché, pour établir une maison de repos et de convalescence pour les employés, sa propriété de Fontenay-aux-Roses, évaluée à plus d'un million.

3° Au bureau de bienfaisance de Verjus (Saône-et-Loire), pays natal de Mme Boucicaut, 100,000 francs.

4° Au bureau de bienfaisance de Bellême (Orne), pays natal de M. Boucicaut, 100,000 francs.

5° Au bureau de bienfaisance de Cannes, 50,000 fr.

6° Au bureau de bienfaisance de Fontenay-aux-Roses, 50,000 fr.

7° Aux jeunes ouvriers de l'Œuvre de Saint-Nicolas reconnue d'utilité publique, 1,000,000 fr.

8° Aux ouvrières dites « les jeunes Economes », 500,000 fr.

9° Aux jeunes ouvrières faisant partie de l'internat professionnel de la rue Picpus 500,000 fr.

10° A l'Association des peintres, sculpteurs, architectes graveurs, dessinateurs, 100,000 fr.

11° A l'Association des artistes musiciens, 100,000 francs.

12° A l'Association des artistes dramatiques, 100,000 francs.

13° A l'Association des inventeurs et des artistes industriels. 100,000 fr.

14° A la Société des professeurs et membres de l'enseignement, 100,000 fr.

15° Aux individualités souffrantes de la presse parisienne, 100,000 fr.

16° A M. Pasteur, en sus des 150,000 fr. donnés précédemment, 100,000 fr.

17° Pour fonder trois maisons de refuge aux environs de Lille, de Rouen et de Châlons-sur-Saône, 2,654,000 francs.

18. A la maison de retraite de Fontenay-aux-Roses, l'immeuble construit par Mme Boucicaut, évalué 100,000 fr., plus une somme en argent de 500,000 fr., soit 600,000 fr.

19. Pour un hospice de vieillards femmes et pour un ouvroir externe de jeunes filles à Bellême, sa propriété de Bellême, évaluée 100,000 fr., plus en argent 500,000 fr. total 600,000 fr.

20° Pour entretenir 4 lits de vieillards à l'hospice de Bellême, 100,000 fr.

21° Au ministre des beaux-arts, pour les musées du Louvre et du Luxembourg : Un Fromentin — la Biche sous bois », de Courbet, — « les Faucheurs », de Dupré.

22. Aux maisons d'éducation de St-Denis, d'Ecouen et des Loges, tout son linge de table et toute son argenterie.

23° Aux pauvres des vingt arrondissements de Paris, 10,000 fr. pour chaque arrondissement, en tout 200,000 fr.

Plus aux pauvres de son quartier (7e arrondissement) 10,000 autres fr,

24° Aux ministres des divers cultes reconnus en France, savoir :

Au grand rabbin de France, 100,000 fr.

Au président du Consistoire de la Confession d'Augsbourg et à celui du Consistoire de l'Eglise réformée, ensemble 100,000 fr.

Aux représentants des intérêts religieux orthodoxes à Paris, 25,000 fr.

A M. l'archevêque de Paris, 300,000 fr.

Le reste de la fortune, déduction faite de nombreux legs à des parents et amis, va à l'administration de l'Assistance publique, à charge de construire à Paris un hôpital,

***

OBSÈQUES DE Mme BOUCICAUT

Paris, 12 décembre. — Les obsèques de Mme veuve Boucicaut, propriétaire des magasins du Bon Marché, ont eu lieu aujourd'hui, à midi au milieu d'une affluence considérable.

La maison mortuaire, située dans l'immeuble du Bon Marché, est ornée complètement jusqu'au deuxième étage de longues draperies noires frangées d'argent, portant les initiales de la défunte et des faisceaux de palmes vertes.

Au premier, dans le salon de l'appartement qu'occupait Mme Boucicaut, le corps est exposé dans une chapelle ardente.

Le cercueil, recouvert de draperies, disparaît complètement sous les fleurs.

A midi, le cortège se met en marche. En tête, un maître de cérémonie, deux voitures de deuil pour le clergé; vient ensuite le corbillard, traîné par six chevaux noirs richement caparaçonnés et couverts de draps semés d'argent. Le corbillard lui-même est couvert de fleurs et s'avance lentement au milieu d'une foule énorme, un peu bruyante quoique très sympathique.

Derrière le corps marchent la famille, les principaux employés du Bon Marché, de nombreux orphelinats de garçons et de filles dont Mme Boucicaut était la bienfaitrice, puis tous les employés du Bon Marché au nombre de près de trois mille, portant des couronnes immenses de fleurs naturelles, les garçons de magasin et enfin une foule considérable d'amis et d'invités.

La rue du Bac regorge de monde. Sur le boulevard, la circulation est interrompue. Un officier de paix et de nombreux agents cherchent à maintenir l'ordre, néanmoins une bousculade énorme se produit au moment de l'entrée à l'église et les agents sont impuissants à maintenir la foule qui se presse contre les grilles.

Le portail tout entier de Saint-Thomas d'Aquin est orné de draperies noires bordées d'argent, relevées par des cartouches aux initiales de Mme Boucicaut et par des faisceaux de palmes.

Nous parvenons enfin avec les plus grandes difficultés à entrer dans l'église. L'aspect en est des plus imposants. La nef, le chœur, les bas-côtés, sont tendus de noir.

Six lampadaires garnis de bougies sont placés sur le chemin que doit suivre le corps pour être exposé sur le catafalque. Ce catafalque lui-même ruisselle de fleurs et de lumières devant l'autel éclairé *à giorno*.

La foule emplit complètement l'église, on ferme les portes et plus de trois mille invités restent sur la place et dans les rues avoisinantes ou sur le boulevard Saint-Germain.

La messe commence, elle est chantée par la maîtrise de l'église à laquelle la Société musicale du Bon Marché est venue donner son concours.

M. le curé de Saint-Thomas-d'Aquin donne l'absoute.

A une heure et demie la messe est terminée et le cortège se met lentement en marche pour le cimetière Montparnasse où le corps doit être inhumé dans le superbe monument où reposent déjà MM. Boucicaut père et fils.

A ce moment, nous pensons que le cortège qui suit le convoi peut être évalué à cinq ou six mille personnes ; vingt mille personnes peut-être se pressent sur le boulevard Saint-Germain et dans les rues voisines pour voir passer le cortège.

De nombreux discours ont été prononcés au cimetière par MM. Plassard, administrateur général du Bon Marché, Lejeune, au nom du personnel, Bolleau, architecte, Fontenay, Huart, Bougereau, peintre, et par un député de Saône-et-Loire, où Mme Boucicaut a fait tant de bien.

Nous avons rarement assisté à une cérémonie plus magnifique et plus imposante.

SENAT

(DÉPÊCHE DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Séance du lundi 12 décembre 1887

Présidence de M. LE ROYER, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. de Sal donne lecture d'un rapport sur le projet de loi relatif à l'approbation des tarifs télégraphiques établis par la convention du 11 mai 1887 entre la France et la Suisse.

Le projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation du crédit agricole mobilier.

M. Labiche, rapporteur. — Je demande au Sénat de passer de suite à la deuxième délibération pour éviter de nouveaux ajournements.

M. Paris. — On ne peut voter cette loi en l'absence d'un ministre de l'agriculture ; il ne faut pas escamoter la première lecture. Je demande l'ajournement.

L'ajournement est prononcé pour la session de 1888.

Le Sénat s'ajourne ensuite à demain, à deux heures.

La séance est levée à 2 h. 35.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du lundi 12 décembre 1887

Présidence de M. FLOQUET, président,

La séance est ouverte à 2 heures.

Le droit d'importation sur les farines d'orge, de seigle et d'avoine

M. Dellisse dépose une proposition tendant à augmentée le droit d'importation sur les farines d'orge, de seigle et d'avoine. Cette augmentation varie de 2 à 5 fr. La proposition est renvoyée à la commission des douanes.

M. Dellisse lit le rapport sur la proposition de M. Félix Faure relative au régime commercial entre la France et l'Italie.

L'urgence est déclarée et la proposition est renvoyée à la commission des douanes.

Crédits

L'ordre du jour appelle la discussion des projets concernant l'ouverture et l'annulation de crédits supplémentaires.

M. d'Aillères. — Ce projet modifie 60 articles du budget, il y aurait peut-être lieu d'attendre, pour le discuter, qu'il y ait un cabinet.

M. Rouvier, président du conseil. — Il y a toujours un gouvernement. (Rires et exclamations.) Je suis aux ordres de la Chambre.

M. Le Prévost de Launay. — Je demande l'ajournement, le rapport n'est distribué que depuis trois jours. (Très-bien, très-bien.)

La Chambre repousse l'ajournement.

M. d'Aillère. — Le projet démontre que les économies, proposées depuis quelques années, sont illusoires.

Les réductions de dépenses sont largement compensées par des crédits supplémentaires. On ne saurait trop protester contre ce manque de loyauté. (Applaudissements.)

M. le Président du Conseil. — Pour l'exercice 1886, les crédits supplémentaires s'étaient élevés à 73,000,000; pour l'exercice actuel qui touche à sa fin, ils ne seront que de 26,000,000.

M. d'Aillères. — C'est absolument inexact, le total s'élève déjà à 71,000,000. (Très bien ! Très bien ! Mouvement.)

La discussion générale est close. Les articles 1 à 3 sont adoptés.

M. d'Aillères. — Le chapitre 4 concerne le nivellement des fortifications de Lyon. Pourquoi imputer sur 1887 des dépenses qui ne seront effectuées qu'en 1888?

M. Le Prévost de Launay. — J'ajoute que par voie de crédit la commission du budget a modifié les travaux autorisés par la loi. Au lieu de vendre les terrains, l'Etat va les niveler ce sera une opération désavantageuse.

M. Peytral. — La commission s'est conformée aux précédents (bruit). Quant au nivellement des fortifications, il s'est réglé par un traité avec la ville.

Le crédit est adopté ainsi que l'ensemble du projet par 305 voix contre 14.

L'état d'instruction des jeunes soldats avant le tirage au sort

M. le Président. — M. Delattre demande à interpeller M. le ministre de la guerre sur l'état d'instruction des jeunes soldats avant le tirage au sort.

M. Delattre. — Ce n'est que le ministre sortant qui peut dire ce qu'il a fait. Je demande que l'interpellation soit discutée demain. (Bruit).

M. le Président. — Le gouvernement doit être entendu sur la fixation du jour.

La Chambre ne pourra statuer que demain.

La séance est levée à 4 h. 30 et renvoyée à demain.

NOUVELLES DU JOUR

Le général Wolff écarté du ministère Tirard

Paris, 13 décembre, 12 h. 20. — Il paraîtrait que le général Wolff n'a pas eu à refuser le portefeuille de la guerre, c'est M. Tirard, qui, sur l'injonction des autres ministres a dû retirer l'offre.

Les collègues de M. Tirard lui ont fait observer qu'on ne pouvait placer, à la tête de l'armée, un général qui avait été candidat conservateur en 1871, dans l'Ain et qui reste l'ami du duc d'Aumale.

Les douzièmes provisoires

Paris, 13 déc., 12 h. 20. — Le gouvernement déposera jeudi, après la lecture de la déclaration, un projet demandant le vote de trois douzièmes provisoires et demandera l'urgence.

Le vote aura lieu sans doute, samedi et la clôture de la session extraordinaire sera prononcée sans doute le même jour.

Craintes d'un mouvement anarchique

Paris, 12 décembre. — A la préfecture de police, on paraît craindre un mouvement anarchique.

On sait que plusieurs individus les plus remuants sont arrivés de Lyon à Paris, il y a quelques jours, et que des conciliabules auxquels ont pris parts deux députés ont eu lieu la semaine dernière.

On se tient sur ses gardes à la Préfecture de police, et nous croyons savoir que des mesures rigoureuses sont prises depuis hier matin pour parer à toute éventualité.

L'état de M. J. Ferry

Paris, 12 décembre. — A l'heure présente, plus de dix mille télégrammes, lettres ou cartes de visite sont arrivées à l'hôtel de l'avenue de l'Alma.

Voici le bulletin de santé de M. Jules Ferry, de ce matin, 9 heures :

« Nuit calme.

» Amélioration dans l'état actuel.

» U. TRÉLAT, J. WORMS. »

MM. les docteurs Trélat et Worms ont visité M. Ferry à deux heures de l'après-midi. Après avoir examiné longuement l'état des blessures, ils ont prescrit au malade de garder le repos.

Une lettre d'un membre lorrain au Parlement allemand, à M. Jules Ferry

M. Jules Ferry a reçu de M. Antoine, député de Metz, la lettre suivante :

« M. Antoine, député de Metz, prie M. Ferry de croire à ses vives sympathies ainsi qu'à la joie qu'il a éprouvée de le savoir hors de danger. Il lui affirme que l'attentat dont il a été victime a soulevé l'indignation de tous les Alsaciens-Lorrains. »

L'assassin Aubertin

Paris, 12 décembre. — M. Atthalin, juge d'instruction, a fait subir aujourd'hui, encore un long interrogatoire à Aubertin. Il est de plus en plus convaincu que le meurtrier de M. Ferry est responsable de ses actes; il recherche seulement si une cause quelconque motivait son état de surexcitation le jour du crime.

Ce matin, on a procédé à l'ouverture du paquet qu'Aubertin avait mis en dépôt chez Mme Hervieux. Il contenait un testament en faveur de Mme Grangier, son associée, à qui il lègue toute sa fortune qui se borne à 65 centimes.

» Je fais mon testament, dit Aubertin, parce que probablement je vais faire le grand voyage quand j'aurai accompli un grand acte de justice, c'est-à-dire quand j'aurai tué Ferry. »

Outre ce testament, le paquet contenait cinq lettres, toutes adressées à M. Ferry, avec ces titres :

» Ignobles affaires du Tonkin.

» La chute honteuse du misérable. — Ses relations avec Bismarck. — Son alliance avec les droites. »

L'enquête est entrée aujourd'hui dans la phase ordinaire aux instructions judiciaires qui suivent la constatation des délits.

M. Atthalin a fait demander aux autorités allemandes l'état-civil de l'inculpé qui est, comme on sait, originaire de la Moselle annexée.

L'état physique d'Aubertin est toujours à peu près le même. Il continue à s'entretenir avec les gardes de ses malheurs conjugaux et commerciaux, des déais de justice dont il se prétend victime.

Une nouvelle sujette à caution

De *Berlin* on télégraphie à la *France* que M. de Bismarck a été frappé d'une attaque de paralysie presque générale.

Son état inspirerait de sérieuses craintes à son entourage.

Le correspondant dit que malgré les précautions prises pour dissimuler la vérité, il est en mesure de garantir l'état inquiétant du chancelier de l'empire.

Grave situation des Italiens en Afrique

Le *Paris* publie un télégramme de Rome constatant que la situation à Massouah est des plus précaires.

Le général San Marzane, pressé par le gouvernement de frapper un grand coup, aurait répondu qu'il n'était pas en état de le faire avec les forces dont il dispose.

Le commandant en chef réclame un nouvel envoi de 10,000 hommes.

M. Crispi est très préoccupé de la situation, car un échec entraînerait certainement une crise ministérielle.

L'empereur Guillaume

Berlin, 12 décembre. — Après le dîner qui a eu lieu hier, l'empereur a encore reçu le prince de Tours-et Taxis.

Le souverain a bien dormi cette nuit.

Election au conseil général

Amiens, 12 décembre. — M. le baron Lefeuvre vient d'être élu conseiller général pour le canton d'Albert. C'est un siège gagné pour les conservateurs.

En Autriche-Hongrie

On télégraphie de Vienne, au *Soleil* :

« Les nouvelles d'aujourd'hui sont peu nombreuses mais importantes.

» Le feld-maréchal, archiduc Albert, part pour inspecter les troupes de la Galicie.

» Les bruits de la retraite du comte Kalnocky, reprennent avec insistance. Cette nouvelle n'est pas sans signification coïncidant avec l'arrivée à Vienne du comte Andrassy qui est attendu pour le courant de la semaine.

» L'arrivée au pouvoir du comte Andrassy acquiert dans les circonstances actuelles, une gravité particulière, à cause de ses sentiments connus et de sa politique orientale résolument antiru se.

» Enfin, on mande de plusieurs localités voisines de la frontière, que les habitants ont reçu l'avis de préparer des logements pour la cavalerie. »

Les aveugles travailleurs

La société d'encouragement pour l'industrie nationale vient de donner une de ses séance publiques.

On ne sait pas assez que le public est admis aux séances de cette grande et ancienne société qui souvent présentent un réel intérêt.

Telle était la dernière, dans laquelle M. Maurice de la Sizeranne, directeur des journaux et de la bibliothèque des aveugles, a fait une conférence, chaudement applaudie, sur l'outillage intellectuel et les impressions en relief.

On sait que les aveugles n'ont pas d'amis plus dévoués que M. Maurice de la Sizeranne qui, lui-même frappé de cécité, se consacre entièrement au service de la cause des aveugles.

Après avoir organisé la bibliotèque Braille, prêtant des livres à tous les aveugles. il cherche à donner un grand essor à l'industrie encore bien jeune des impressions tangibles.

L'appui de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale peut aider puissamment une œuvre aussi intéressante ; certainement cet appui ne manquera pas ; les applaudissements d'hier en sont un sûr garant.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

L'industrie cotonnière dans les Pays-Bas

Le secrétaire de la Légation de Belgique à la Haye, donne, dans un rapport sur la situation industrielle en Hollande, de très intéressants détails sur l'industrie cotonnière.

Nous les mettons sous les yeux de nos lecteurs ;

« Les industriels hollandais ne pouvant pas encore sur le terrain de la filature, lutter contre les cotons filés anglais, se sont appliqués particulièrement au tissage et ont cherché à produire non seulement les articles en usage dans le pays, mais aussi et surtout les tissus aux couleurs éclatantes et variées qui sont demandées dans les pays orientaux, notamment dans les Indes anglaises et néerlandaises.

» Hengelo a la spécialité de ces tissus et l'on peut dire qu'elle est arrivée à peu près au dernier degré du progrès sous ce rapport.

» Bien qu'on ne cherche pas, aux Pays-Bas, à lutter contre le coton filé anglais. les filatures d'Enschedé ont toutefois pris, depuis 1880, un essor considérable et ont obtenu de tels résultats, qu'en 1883, elles ont vendu en Allemagne, jusqu'à 60.000 kilog. de fils de coton ; fait d'autant plus remarquable que le tarif allemand est en quelque sorte prohibitif et que jusqu'alors l'importation de ce produit, en Allemagne, avait été nulle. Cela ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de cette marchandise, amenée par les progrès que l'industrie du coton a faits depuis quelques années et par le prix qui est un peu inférieur à celui du filé anglais.

» La situation de l'industrie du coton (filatures et manufactures de tissus) a été peu favorable généralement, en 1885

» Ce fait provient d'abord du trop grand nombre de fabriques et de l'excès de production qui a été le résultat des améliorations apportées à la fabrication.

» La production s'accroît en effet d'année en année; il suffit. pour s'en convaincre de jeter un regard sur les chiffres que j'ai cités en m'occupant des filatures d'Enschedé et d'Engelo et des manufactures de tissus d'Hengelo, d'Almelo, etc.

» En outre, la concurrence anglaise est fort redoutable, car les fils et tissus de ce pays peuvent entrer en Hollande sans payer de droits et font baisser, dans une notable proportion, le prix des produits indigènes. Pour les tissus d'Hengelo, il existe, en outre, une cause spéciale, mais temporaire, de cet état de malaise ; c'est la guerre anglo-birmane qui a ferme presque complètement les débouchés que les fabricants de cette ville avaient dans ces contrées.

» Dans son rapport pour l'année 1885, la Chambre de commerce d'Hengelo s'occupe principalement des filatures et, tout en cherchant à remédier à cette situation déplorable, elle ne croit pas devoir conseiller d'imposer les fils anglais à leur entrée aux Pays-Bas. Elle explique ses raisons de la manière suivante :

» Si l'on imposait le coton filé, on devrait imposer également les articles manufacturés et, en conséquence, se décider à rétablir les droits différentiels. Or, cette mesure serait dangereuse, car les filatures néerlandaises trouvent des débouchés pour leurs produits dans les possessions coloniales d'autres puissances et l'on risquerait de causer un tort grave à l'industrie textile des Pays-Bas. Aussi quelque regrettable que soit la situation actuelle, la Chambre de commerce n'est pas d'avis d'essayer de l'améliorer par des moyens factices. Elle fait remarquer que les filatures anglaises ne sont guère dans une position plus brillante.

» Ses 87 filatures les plus importantes de l'Angleterre, représentant un capital de 3 millions de livres sterling n'ont fait, en 1885, qu'un bénéfice de 9.150 livres ster ling.

» La Chambre de commerce d'Enschedé constate également l'excès de production ; elle y voit l'une des causes de la crise. Mais elle attribue surtout le malaise général de cette industrie à la concurrence qui amène la baisse des prix, à la diminution de la consommation résultant de la gêne de la classse ouvrière et à l'encombrement du grand débouché ordinaire : les Indes.

La laine à Londres

(De notre correspondant spécial)

LONDRES, le 12 décembre.
(Wool Exchange, City).

La dernière série d'encheres de l'année dont l'ouverture avait lieu le mardi 22 novembre dernier a été close samedi 10 courant ayant compris dix-sept séances d'environ 9 900 balles chacune.

Les quantités à offrir s'élevaient à 175.000 balles dont 168.000 ont passé sous le marteau ; 7.000 balles n'ont pas été offertes et 4.000 balles ont été retirées. Ce total de 11 000 balles est à reporter comme vieux stock.

Malgré la composition assez défectueuse des catalogues d'ouverture les prix s'établissaient dans la parité des cours de clôture d'octobre soit environ 10 0|0 au-dessus des cours que les prix obtenus alors par les peignés autorisaient à payer.

Dès la deuxième semaine de vente, grâce à des catalogues un peu meilleurs, la fermeté du début devenait de la hausse et on arrivait facilement à atteindre les cours moyens de septembre-octobre. Et peignés, on ne signalait encore qu'un bon courant d'affaires aux prix cotés.

La troisième semaine dont les catalogues devaient se composer surtout de laines nouvelles, que le retard des arrivages n'avait pas permis d'offrir plus tôt, débutait à des prix marquant une avance nouvelle; cette avance s'est maintenue et développée jusqu'à la clôture qui s'est faite à environ 5 0|0 au-dessus des cours les plus élevés des septembre-octobre. Entre temps on signalait une légère amélioration dans les prix du peigné dont la vente augmentait.

Pendant toute la vente le concours des acheteurs a été très nombreux L'Allemagne a été très active et peut avoir enlevé 50 000 balles contre 40,500 prises par la France. L'Amérique peut avoir enlevé 1.500 balles ce qui porte le total pris par l'exportation à 92,000 balles.

L'Angleterre s'est fait adjuger 72 000 balles.

La fermeté du marché a eu partout une influence considérable développant sur tous les marchés un grand mouvement d'affaires d'abord. puis une tendance à la hausse qui ne fait que s'accroître. On signale partout une reprise; elle existe non seulement à Anvers et au Havre, mais encore à Melbourne et à Buenos-Ayres.

Bien que d'une façon générale on puisse dire que la nouvelle toute est un peu supérieure à l'ancienne par nature et légèreté et inférieure comme finesse et propreté, on doit ajouter qu'elle offre des anomalies étranges dans les marques d'une même contrée, en Queensland partie entierement il y a des marques méconnaissables tant elles se sont améliorés à côté de marques qui ont perdu leur nature, leur légèreté et leur propreté.

Laines

ANVERS, 12 décembre.

Il a été traité 145 balles de laine de La Plata, suint.

DUNKERQUE, 12 décembre.

Samedi 10 décembre, a eu lieu. dans le local de la Bourse, une vente publique de 96 balles de laine en suint de Buenos-Ayres plus ou moins avariées, importées par le steamer *Ville de Montevideo*.

15 lots de 5 balles ont été vendus à raison de 95 fr. les 100 kil.. plus 5 0|0 de frais de vente, et 3 lots de 5 balles à 100 fr. les 100 kil. Un négociant de Verviers s'est rendu acquéreur de 76 balles; la différence a été achetée par des négociants de Roubaix-Tourcoing.

LE HAVRE, 12 décembre.

Il a été traité 19 balles de laine de Montevideo, suint, à fr. 150 les 100 kil.; 12 b. de Buenos-Ayres, suint, à fr. 170; 72 b. du Chili, suint, à fr. 125 et 68 b. d'Espagne noire, suint, de fr. 145 à 162.50.

MARSEILLE. 10 décembre.

On a vendu 100 balles de laine Georgie, deuxieme tonte, B, à fr. 120; 100 b. Khorassan, B M, à fr. 97.50; 108 b. Bengasi. à fr. 60.

Il a été vendu aux enchères plus ou moins touchées d'avarie : 21 balles Bagdad diverses, de fr. 117.50 à 152.50 ; 28 b. Mossoul diverses. de fr. 120 à 145 ; 14 b. Angora. suint. à fr. 85 ; 7 b. Perse. B., à fr. 182.50 ; 24 b. Khorassan diverses, de fr. 102.50 à 147 50 et 4 b Caracach diverses, de fr. 50 à 115.

MELBOURNE, 7 décembre.

Demande active notamment de la part des acheteurs anglais et français. Les prix pour toutes les sortes sont de nouveau à la parité des cours d'ouverture de la saison, toutefois pour crossbreds comme précédemment 1|2 d. au-dessus. Le choix va en diminuant.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Lucerne* de l'Allan-Line, est arrivé ainsi que nous l'avions prévu, le 12 décembre à Dunkerque venant de la Plata et étant porteur de 2500 b. laine qu'il a commencé à débarquer ce jour.

Le steamer *Dom-Pedro* est arrivé le 12 décembre au Havre, venant de la Plata viâ Dunkerque avec son solde de laines.

Le steamer *La Vendée* est arrivé le 12 décembre à Anvers, venant de Dunkerque pour compléter son chargement pour l'Algérie.

Le steamer neuf *Entre Rios* des Chargeurs-Réunis, parti le 10 courant du Havre pour Montevideo et et Buenos-Ayres. y prendra charge vers le 12 janvier en laines pour Dunkerque et le Havre.

Les 352 b. laine débarquées à Marseille du steamer *Douai* et provenant d'Odessa pour Roubaix, seront dirigées sur Dunkerque par le plus prochain steamer de la Cie générale des bateaux à vapeur à hélice du Nord.

Le steamer anglais *Teriotdale* est parti le 6 décembre de Buenos-Ayres pour l'Europe.

Le steamer anglais *Buffon* a débarqué à Anvers 453 b laine chargées à Buenos-Ayres et 37 b. de Montevideo.

Le steamer anglais *Ariaduc* est parti le 10 décembre d'Anvers pour la Plata où il chargera des laines en retour.

Le steamer *Strabo* est partile 9 décembre de Liverpool pour la Plata viâ Londres.

Le steamer *Thibet* est arrivé le 9 décembre à Marseille venant de la Plata.

Le steamer *Océanien* est arrivé le 10 décembre à Marseille, venant de l'Australie avec laines pour la France et Londres.

Le steamer *Shannon* allant en Australie est arrivé à Malte le 10 décembre.

Magasins généraux de Roubaix

Mouvement de la semaine du 5 au 10 Décembre

	Colis	Poids	Valeurs
Entrées . .	2.159	262.562	956.268
Sorties . . .	2.501	322.829	1.441.440
TOTAUX . .	4 660	585.391	2.397.708

Valeur assurée : 7.300.000 francs

Expéditions et réceptions par fer pour la Condition publique (en exécution du traité passé avec la ville de Roubaix, le 23 décembre 1886)

	Colis	Poids	Wagons
Arrivages . .	117	13.774	7
Expéditions . .	1.360	153.509	64
TOTAUX . .	1.477	167.283	71

Entrepôt de Tourcoing

	Colis	Kilos	Valeurs
Entrées . . .	1.641	346.051	529.555
Sorties . . .	1.540	328.000	487.146
TOTAUX . .	3.181	674.051	1.016.701

Valeur assurée : 1.200.000 francs

Roubaix, le 12 décembre 1887.

Le Directeur des Magasins généraux,
P. FULGENCE.

La dernière exécution révolutionnaire

A VALENCIENNES

Bien souvent, en voyant le déchainement chaque jour plus accentue du radicalisme, des esprits prévoyants se sont demandés s'il n'y avait pas là comme le prologue d'une nouvelle Terreur.

Les tentatives d'assassinat qui se commettent en France non plus sur les rois, mais sur cette portion de la souveraineté nationale qu'on appelle les députés et qui, quatre fois en peu de temps, ont fait résonner les salles du Palais-Bourbon du bruit du revolver homicide, les récents désordres parisiens qui nous ont montré comme aux jours de la Convention les manifestations de la rue troublant le travail des législateurs et pesant sur leurs décisions, tout cela semble bien fait pour justifier de patriotiques appréhensions, tout cela reporte involontairement l'esprit vers les jours sinistres où la *guillotine faisait couler à flots le sang français*.

Nous ne voulons pas rappeler toutes ces horreurs, mais puisque le 13 décembre évoque le souvenir de la dernière exécution révolutionnaire qui eut lieu à Valenciennes en 1794, peut-être n'est-il pas sans quelque opportunité de dire un mot de cet événement.

La dernière victime de la Révolution dans cette ville fut Pierre Nancy, à peine âgé de 39 ans, et ancien émigré.

La Terreur était terminée à Paris, et nombre d'habitants qui avaient passé la frontière se hâtaient de rentrer en France, assoiffés de l'air natal, attirés par cette attraction du sol toujours si puissante sur ceux que les événements ou les exigences de la vie ont éloignés temporairement de notre belle région du Nord.

Mais les conséquences pour beaucoup furent funestes, et si Pierre Nancy devait fermer le martyrologue révolutionnaire de Valenciennes, il avait été précédé sur l'échafaud par 66 autres victimes, dont la tête tomba du 25 septembre au 13 décembre.

Valenciennes avait été reprise par les Français le 1er septembre, sous la conduite du général Scherer, et bien que Robespierre fut tombé, bien que la Convention en rejetant sur lui la responsabilité des crimes antérieurs eut annoncé une ère nouvelle de justice et d'humanité, les députés de la Convention, J.-B. Lacoste, Roger Ducos et Briez, entrés à la suite des troupes, montrèrent trop ce que valaient ces promesses.

Le 25 septembre, cinq personnes sont fusillées comme émigrés ayant pris du service à l'étranger; le 3 octobre, quatre autres, Parmi ceux-là presque tous dans la fleur de l'âge et appartenant à l'armée, nous relevons le nom de M. Lecerf, de Maing-lez-Valenciennes, chirurgien, âgé de 26 ans.

A partir du 13 octobre, la guillotine fonctionne presque sans interruption. Ce jour-là, trois religieux, deux soldats et un domestique du prince Lambesc montent sur l'échafaud. Le 15, sept religieux ; le 17, cinq ursulines et trois prêtres. Le 19, six autres religieux tant séculiers que réguliers ; le 23, huit personnes parmi lesquelles la supérieure des Ursulines, Mme Paillot, de Bavai, âgée de 55 ans : le 27, six prêtres ; le 6 novembre, trois autres prêtres et un frère capucin : enfin le 13, dix personnes presque toutes laïques.

Dans cette longue liste de victimes nous relevons quelques noms appartenant à des familles existant encore dans notre région. Tels sont ceux de :

MM. Libert, de Jenlain, curé de Sebourg, âgé de 66 ans ; Landelin Guyot, d'Onnaing, provincial des Récollets ; D. Selosse, de Wambrechies, âgé de 50 ans, curé de N.-D. la Grande, arrêté à Onnaing,

Mmes Bourla et Ducret, de Condé, Déjardin et Marguerite Leroux, de Cambrai, toutes quatre ursulines.

MM. Luc, Paniez, d'Armentières; D. Dubois, de Renty; Mabille, de Taisnière; Gosseau, de Valenciennes, curé de St-Géry, 52 ans; Auchin, de Seclin; Druez, de Berlaimont; Leroux, de Cambrai; Lecerf, de Maing, prêtre; Richez, de Solesmes.

Lamoyau, âgé de 79 ans, également de Solesmes. curé de Jolimetz ; Largillière, du Quesnoy, regent au Quesnoy ; Pierre Trouillet, de Maroilles, marchand de vins ; les deux frères Peugnier, de Devrancourt ; enfin Chastenet de Tours, étudiant, âgé de de 21 ans.

En résumé, pendant les onze jours d'exécution, on compte une trentaine de laïcs et près de quarante religieux.

La plupart, arrêtés dans des visites domiciliaires, étaient conduits sous escorte dans les couvents de Valenciennes transformés en prison. Les victimes, condamnées d'avance, passaient devant une commission militaire de dix membres, installée à l'Hôtel de Ville et présidée par Cathol.

La procédure était d'ailleurs fort sommaire. Elle consistait à demander aux comparants s'ils avaient émigré, et bien que la plupart eurent à peine passé quelques mois à Mons, sur leurs réponses ils étaient immediatement envoyés au supplice.

Parmi toutes ces exécutions, celle du P. Martial, capucin, très populaire pour sa charité et son dévouement aux pauvres causa une profonde émotion dans la ville terrorisée, et celle du P. Dumas Betrémieux, récollet, qui, après avoir accompagné ces condamnés à mort au lieu du supplice, fut conduit à son tour.

Mais de toutes ces victimes, celles qui sont restées les plus célèbres dans les traditions populaires du Valenciennes sont assurément les Ursulines, qui marchèrent à l'échafaud avec une foi et un héroïsme qui impressionna jusqu'au bourreau lui-même.

Les magistrats de Valenciennes, arrêté et emprisonnés, n'eurent la vie sauve que grâce à l'énergique et chaleureuse défense de M. J.-B. Thellier de Poncheville, interprète des sentiments de toute la population.

Tout ce procès des magistrats et celui des 67 victimes dont nous avons parlé, mériteraient une étude détaillée à laquelle ne sauraient suppleer les notes trop brèves d'une chronique hâtive.

On y trouve des indications très précieuses au point de vue de l'histoire locale, pendant une époque où le déchainement des passions politiques a accumulé toutes les horreurs et dont, à juste titre, on peut redouter le retour. C. KELKUN.

L